

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Objet : Étude stratégique de développement économique durable à l'échelle du territoire
Délibération N° 2022-09-015

L'an deux mille vingt-deux le vingt-et-un septembre, le Comité du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Pouligny-Notre-Dame, sous la présidence de M. François DAUGERON, Président.

Date de convocation du Comité Syndical : 7 septembre 2022

Les membres formant la majorité du Comité étaient présents : 65 membres sur 112

Secrétaire de séance : **Mme Stéphanie GLEN** est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Président rappelle aux délégués du Pays de La Châtre en Berry que la Région Centre-Val de Loire conditionne les subventions destinées à l'accueil des entreprises (foncier économique et locaux d'activités) dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) à l'élaboration d'un projet de développement économique durable à l'échelle du Pays en cohérence avec le SCoT approuvé le 19 février 2021.

En vue de préparer le volet économique du prochain Contrat Régional (CRST 2024-2030), le Président propose de valider l'engagement d'une mission confiée à un prestataire spécialisé consistant en la réalisation d'une étude stratégique de développement économique durable à l'échelle du Pays.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'engagement d'une mission consistant en la réalisation d'une étude stratégique de développement économique durable à l'échelle du Pays de La Châtre en Berry en lien étroit avec la Région Centre-Val de Loire et les 3 Communautés de Communes du territoire ;
- **VALIDE** le CCAP et le CCTP, amendés par les Chambres consulaires, la Région Centre-Val de Loire et les 3 Communautés de Communes, précisant respectivement les clauses administratives et techniques particulières de cette mission ;
- **APPROUVE** l'engagement d'une consultation auprès de bureaux d'études spécialisés en matière de développement économique, de définition de projet de territoire et de concertation des acteurs économiques ;
- **DELEGUE** au Comité de Pilotage la sélection du bureau d'étude, le suivi de cette mission et la validation des différentes étapes de l'étude. Ce comité réunira les élus du Pays, des 3 Communautés de communes et de la Région Centre-Val de Loire, ainsi que les agents de ces structures concernés par le suivi administratif et financier de l'étude économique ;
- **AUTORISE** le Président du Pays de La Châtre en Berry :
 - À lancer une consultation auprès de bureaux d'études spécialisés ;
 - À solliciter une subvention auprès de la Région Centre-Val de Loire au titre de la mesure 2-1 du CRST à hauteur de 80% du montant TTC de l'étude ;
 - À engager toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette étude.

Pour copie certifiée conforme

Le Président,



La secrétaire de séance,

Accusé de réception par le Ministère de l'Intérieur

036-253602650-20220921-2022-09-015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2022